

ANIMER UN ASL DANS UN ESPACE CULTUREL

Comment amener son public dans un espace culturel pour favoriser l'apprentissage du français ?

LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Vous repartez avec des activités clé en main à utiliser pour vos projets culturels

PUBLIC

- Formateurs-animateurs
- Coordinateurs

PRÉ-REQUIS

- Avoir suivi le module : Découvrir les ASL

OBJECTIFS

- Mettre en œuvre un partenariat avec un espace culturel
- Identifier les objectifs sociolinguistiques en lien avec l'espace culturel
- Utiliser des activités ludiques pour favoriser les apprentissages
- Évaluer les besoins et les acquis
- Utiliser des ressources authentiques et des mises en situation réelles
- Adapter des activités ludiques du kit *Jouons au musée*, à son projet pédagogique

CONTENUS

- Apprentissages linguistiques et sociolinguistiques
- Codes sociaux dans un espace culturel
- Techniques et modalités d'animation
- Supports authentiques
- Mises en situation

MOYENS PÉDAGOGIQUES ET SUPPORTS

- Pédagogie active alternant apports théoriques et mises en activité des intervenants .
- Progression allant de l'analyse à l'utilisation des supports.
- Travail en sous groupes ou en binômes
- Kit d'activités ludiques *Jouons au musée pour apprendre le français*

DISPOSITIF DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

- Évaluation initiale et finale permettant la vérification des connaissances
- Suivi : les participants sont recontactés à la suite de la formation, les ressources mutualisées sur le site internet www.aslweb.fr et un espace forum en ligne sont mis à disposition
- Une attestation de présence est remise à chaque participant

DURÉE

1 journée de formation, de 9h à 17h.

Nombre d'heures de formation : **7 heures**

DATES DES FORMATIONS

À consulter en ligne sur www.aslweb.fr

INSCRIPTIONS En ligne sur www.aslweb.fr

CONDITIONS DE RÈGLEMENT Une confirmation est envoyée une semaine avant la date de la formation. Le règlement est attendu au plus tard le jour de la formation. En cas d'absence non justifiée ou dans un délai de moins de 48h, le coût de la formation devra être réglé en totalité.